



Vente maison succession

Par **Deuxcoeurs**, le **25/09/2019** à **14:05**

Lors de la succession suite au décès de mon père nous avons tous signé les 5 enfants pour la vente du bien immobilier suite à des désaccords mon frère ne répond plus aux sollicitations du notaire pour signer une promesse de vente il a fait savoir à l'agent immobilier qu'il suivait sa sœur mais depuis il fait le mort en prétendant être dans son droit et que la décision lui appartient de ne pas signer

Par **nihilscio**, le **25/09/2019** à **14:57**

Bonjour,

Comme vous avez décidé de vendre, pour votre frère il n'y a que deux solutions, soit acheter quatre parts d'indivision, soit accepter de vendre à un tiers. Il peut bien sûr exiger que le prix de vente soit conforme au marché mais il ne peut exiger le maintien dans l'indivision. S'il persiste dans son refus, il peut être condamné en justice à signer l'acte de vente et même à ce que la vente soit conclue sans son accord. Prenez conseil du notaire pour la procédure à suivre. Il y a peut-être espoir que le notaire parvienne à le convaincre d'accepter la vente.